

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
DOTATIONS  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

## CRÉDITS NON RÉPARTIS





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

■ **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ;**

■ **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.**

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.



## SOMMAIRE

---

Mission	
<b>CRÉDITS NON RÉPARTIS</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits et des emplois	8
Programme 551	
<b>PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>11</b>
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	12
Justification au premier euro	14
<i>Éléments transversaux au programme</i> .....	14
<i>Dépenses pluriannuelles</i> .....	15
<i>Justification par action</i> .....	16
01 – <i>Provision relative aux rémunérations publiques</i> .....	16
Programme 552	
<b>DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES</b>	<b>17</b>
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	20
<i>Éléments transversaux au programme</i> .....	20
<i>Dépenses pluriannuelles</i> .....	21
<i>Justification par action</i> .....	22
01 – <i>Dépenses accidentelles et imprévisibles</i> .....	22



MISSION

---

**CRÉDITS NON RÉPARTIS**

## Crédits non répartis

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Programme ou type de dépense  AE CP	2021				2022
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000 198 500 000	198 500 000 198 500 000		198 500 000 198 500 000	323 667 000 323 667 000
Dépenses de personnel (Titre 2)	198 500 000 198 500 000	198 500 000 198 500 000		198 500 000 198 500 000	323 667 000 323 667 000
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000 124 000 000	424 000 000 124 000 000	1 500 000 000 1 500 000 000	1 924 000 000 1 624 000 000	424 000 000 124 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	424 000 000 124 000 000	424 000 000 124 000 000	1 500 000 000 1 500 000 000	1 924 000 000 1 624 000 000	424 000 000 124 000 000

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	323 667 000	+63,06	198 500 000	323 667 000	+63,06
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	323 667 000	+63,06	198 500 000	323 667 000	+63,06
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<b>Total pour la mission</b>	<b>622 500 000</b>	<b>747 667 000</b>	<b>+20,11</b>	<b>322 500 000</b>	<b>447 667 000</b>	<b>+38,81</b>



## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	Variation 2022 / 2021 en %
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	323 667 000	+63,06	198 500 000	323 667 000	+63,06
Titre 2 - Dépenses de personnel	198 500 000	323 667 000	+63,06	198 500 000	323 667 000	+63,06
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>424 000 000</i>	<i>424 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>124 000 000</i>	<i>124 000 000</i>	<i>0,00</i>
<b>Total pour la mission</b>	<b>622 500 000</b>	<b>747 667 000</b>	<b>+20,11</b>	<b>322 500 000</b>	<b>447 667 000</b>	<b>+38,81</b>
<b>dont :</b>						
Titre 2 - Dépenses de personnel	198 500 000	323 667 000	+63,06	198 500 000	323 667 000	+63,06
Autres dépenses :	424 000 000	424 000 000	0,00	124 000 000	124 000 000	0,00
<i>Titre 3 - Dépenses de fonctionnement</i>	<i>424 000 000</i>	<i>424 000 000</i>	<i>0,00</i>	<i>124 000 000</i>	<i>124 000 000</i>	<i>0,00</i>



PROGRAMME 551

---

**PROVISION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS PUBLIQUES**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	323 667 000	0
<b>Total</b>	<b>323 667 000</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	323 667 000	0
<b>Total</b>	<b>323 667 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	0
<b>Total</b>	<b>198 500 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	198 500 000	0
<b>Total</b>	<b>198 500 000</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	198 500 000	323 667 000	0	198 500 000	323 667 000	0
Rémunérations d'activité	198 500 000	323 667 000	0	198 500 000	323 667 000	0
<b>Total</b>	<b>198 500 000</b>	<b>323 667 000</b>	<b>0</b>	<b>198 500 000</b>	<b>323 667 000</b>	<b>0</b>

## Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	323 667 000	0	323 667 000	323 667 000	0	323 667 000
<b>Total</b>	<b>323 667 000</b>	<b>0</b>	<b>323 667 000</b>	<b>323 667 000</b>	<b>0</b>	<b>323 667 000</b>

La « dotation pour mesures générales en matière de rémunération » assure le financement de mesures « dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits » (article 7-I-2° de la loi organique relative aux lois de finances). Cette provision est répartie en cours de gestion dans la limite des crédits ouverts, par arrêté ministériel (article 11 de la loi organique relative aux lois de finances).

La dotation du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » intègre notamment les mesures annoncées dans le cadre du rendez-vous salarial 2021 :

- mesures en faveur de la catégorie C (revalorisation des grilles, bonification d'ancienneté);
- harmonisation des ratios pro-pro des catégories B et C ;
- convergence indemnitaire des catégories A et B ;
- l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- prime de 500 € des maîtres d'apprentissage.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	0	0	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

**Provision relative aux rémunérations publiques**

Programme n° 551 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %****01 – Provision relative aux rémunérations publiques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	323 667 000	0	<b>323 667 000</b>	0
Crédits de paiement	323 667 000	0	<b>323 667 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	323 667 000	323 667 000
Rémunérations d'activité	323 667 000	323 667 000
<b>Total</b>	<b>323 667 000</b>	<b>323 667 000</b>



PROGRAMME 552

---

**DÉPENSES ACCIDENTELLES ET IMPRÉVISIBLES**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	124 000 000	0
<b>Total</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	0
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	124 000 000	0
<b>Total</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000	0
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>	<b>124 000 000</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	0	424 000 000	424 000 000	0	124 000 000	124 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>424 000 000</b>	<b>424 000 000</b>	<b>0</b>	<b>124 000 000</b>	<b>124 000 000</b>

L'article 7-I-1° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, au sein de la mission « Crédits non répartis », « une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ». Cette provision permet le financement, en cours de gestion, de dépenses urgentes, par exemple des catastrophes naturelles en France ou touchant des intérêts français (comme le rapatriement de Français d'un pays étranger).

L'utilisation de cette dotation doit donc impérativement constituer, notamment au regard de contraintes calendaires, un dernier recours quand tous les autres dispositifs permettant de faire face à des dépenses accidentelles ou imprévisibles ont été mobilisés et que les marges de manœuvre du programme ou de la mission sur lesquelles devrait s'imputer la dépense sont épuisées. Le principe général de responsabilisation des gestionnaires, qui suppose que les aléas en dépense sont couverts prioritairement par l'auto-assurance au sein de leur plafond de crédits, a ainsi vocation à s'appliquer avant tout recours à un décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles (DDAI). La dotation inscrite sur le présent programme n'est pas destinée à alimenter des mesures nouvelles décidées de manière discrétionnaire en gestion.

Conformément à l'article 11 de la LOLF, les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans la loi de finances initiale sont répartis en cours d'année par décret, sur d'autres programmes du budget de l'État, dans la limite des besoins et des crédits ouverts.

En projet de loi de finances pour 2022, le montant de la dotation est fixé à 424 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 124 M€ en crédits de paiement (CP), au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2022. À titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel).

La différence de 300 M€ entre AE et CP est liée à la constitution d'une provision spécifique en AE uniquement destinée à faire face à des besoins d'engagements imprévisibles non encore connus et donc non intégrés aux demandes de crédits des programmes du budget général. Cette provision peut, par exemple, être mobilisée lors des éventuelles prises à bail privées des administrations centrales et déconcentrées. De telles situations, non prévisibles dès lors qu'elles peuvent résulter des décisions urgentes de relocalisation de certaines administrations, à l'initiative des bailleurs ou de l'administration, lorsqu'une opportunité plus efficiente de localisation se présente, ont été constatées à plusieurs reprises sur la période récente. La signature d'un bail privé nécessite, dans ce cas, de disposer rapidement d'AE couvrant la totalité de la durée de ce bail, soit généralement six ou neuf ans, et dans certains cas 10, voire 25 ans.

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	1 924 000 000	1 624 000 000	0

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	124 000 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
424 000 000 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>124 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Programme n° 552 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %****01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	424 000 000	<b>424 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	124 000 000	<b>124 000 000</b>	0

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	424 000 000	124 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	424 000 000	124 000 000
<b>Total</b>	<b>424 000 000</b>	<b>124 000 000</b>